

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19685 - 76ÈME ANNÉE

Coronavirus à La Réunion : 5898 cas dont 677 cas importés et 31 décès depuis le 11 mars

Comprendre l'échec de l'ARS à La Réunion

Les médias rapportent en chœur : « Le Préfet de La Réunion appelle à la responsabilité individuelle ». Parallèlement, la Directrice de l'ARS souligne : « Je n'hésiterai pas, sur la base de l'évolution des indicateurs chiffrés, à préconiser et à proposer dès le moment venu à Monsieur le Préfet, le recours à un couvre-feu à large portée comme ultime étape avant l'éventualité d'un reconfinement sur La Réunion, à l'instar de ce qui se pratique dorénavant en métropole ou en Martinique. C'est-à-dire un couvre-feu, qui puisse démarrer dès le début de la soirée chaque jour de la semaine et concerner également tous les week-ends, de nature à limiter le plus possible les interactions sociales mais aussi, et au moins autant, par les regroupements intrafamiliaux. »

La Directrice rappelle donc dans son communiqué - mal rédigé - que c'est elle qui commande le Préfet et la population. C'est la dame qui ne portait pas de masque à la télé et éternuait dans ses mains, en direct. Nous étions en plein confinement. « Tousser et éternuer dans votre coude », disait la propagande de l'ARS. A cause de ses erreurs, nous compterons bientôt 6000 cas. En 8 mois, la courbe statistique ne s'est jamais inversée. Dans ce contexte, solliciter la sagesse des Réunionnais sonne comme l'aveu

CIE AIRLINE	HEURE TIME	VOL FLIGHT	PROVENANCE FROM	PRÉVU EXPECTED	OBSERVATION REMARK
AIR FRANCE	08:25	UU 974	PARIS CDG		Arrivé 08:30
FRENCH AIR	09:00	BF 700	PARIS ORLY		Atterri 09:00
AIR FRANCE	10:00	AF 642	PARIS ORLY		
CORSAIR	10:45	SS 910	PARIS ORLY		
AIR MADAGASCAR	13:10	MD 8190	TANANARIVE		
AIR FRANCE	08:25	UU 974	PARIS CDG		
FRENCH AIR	09:00	BF 700	PARIS ORLY		
AIR FRANCE	10:00	AF 642	PARIS ORLY		

d'un échec aux conséquences économiques, sanitaires et sociales incalculables.

En effet, depuis que le Président de la République a lancé la guerre contre un ennemi invisible, la principale tâche était de rompre la chaîne de contamination. Il fallait briser la progression de l'ennemi. Au contraire, Madame la Directrice a offert à l'ennemi un véritable pont aérien pour envahir une population réunionnaise qui était en bonne santé.

Par comparaison, la Nouvelle-Calédonie a choisi de protéger ses habitants. Les liens aériens avec l'extérieur ont été coupés, puis aménagés. Le pays est à présent indemne de virus. Il a compté seulement 23 cas, aucun local et aucun décès. Malgré ce résultat extraordinaire, la décision a été prise de prolonger les restrictions jusqu'au 31 mars 2021 ! Il n'y aura

aucun voyage d'agrément en fin de l'année. Une quatorzaine stricte est imposée à tout arrivant, même muni d'un certificat. Le ministre de l'Outre-Mer, Sébastien Lecornu, en a fait l'expérience au lendemain du scrutin sur l'indépendance et il a bien respecté les règles sanitaires en vigueur. La population ne porte pas de masque et continue à vaquer à ses occupations. Bien sûr, l'économie touristique est sinistrée, notamment l'aérien. Une évaluation a été faite et un prêt de 240 millions d'euros a été effectué auprès de l'AFD pour faire face à la globalité de la crise.

Pourquoi n'avons-nous pas ce résultat chez nous ? Ici et là-bas, nous avons une direction des affaires sanitaires et sociales. La différence avec celle de La Réunion : elle ne s'octroie pas le pouvoir de commander.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Hommage à Paul Vergès le 12 novembre au Port

A l'occasion du 4e anniversaire du décès de Paul Vergès, le 12 novembre prochain, le Parti Communiste Réunionnais souhaite lui rendre un hommage, ainsi qu'à Laurence et Laurent Vergès.

Cet hommage se fera au Cimetière paysager au Port, ce 12 novembre à 10 heures.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, le PCR propose aux personnes souhaitant d'associer à cet hommage d'appeler au : 0692 638 189.

Le Port, le 3 novembre 2020
Bureau de presse



Coronavirus : quarantaine et tests obligatoires des passagers demandés par les élus de Saint-Pierre et Miquelon

A Saint-Pierre et Miquelon, les élus de la Collectivité territoriale exigent de l'État la quarantaine de 7 jours et un test de dépistage COVID-19 obligatoires à l'entrée sur le territoire. Cette revendication est relayée auprès du gouvernement par la totalité des parlementaires du pays. Un exemple à suivre pour La Réunion ?

L'aggravation de l'épidémie de coronavirus en France ne laisse pas insensible Saint-Pierre et Miquelon. A la différence de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie, les élus de Saint-Pierre et Miquelon ne peuvent décider des conditions sanitaires de l'entrée dans leur territoire. Ceci relève de la responsabilité de l'État, représenté par un préfet.

Ce dernier est intervenu à la télévision samedi dernier pour indiquer qu'il n'est pas question de quarantaine et de tests obligatoires pour les passagers venus de France, un pays qui enregistre des records de contamination à la COVID-19.

Le lendemain, les élus de l'archipel ont tenu une réunion exceptionnelle à ce sujet.

Saint-Pierre et Miquelon Première indique que :

« Dimanche 1er novembre, les élus de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon ont tenu une réunion exceptionnelle. Ils demandent une septaine stricte et des seconds tests obligatoires à l'arrivée sur l'archipel. « Le préfet doit prendre en considération la demande exprimée par tous les acteurs sociaux, professionnels et

politiques de l'archipel », a estimé Bernard Briand, le président de la Collectivité territoriale.

Les deux parlementaires, le sénateur Stéphane Artano et le député Stéphane Claireaux appuient cette demande. Via un courrier daté du 1er novembre, Stéphane Artano a interpellé le préfet et le ministre de la Santé, Olivier Véran. Il les a interrogés sur les outils juridiques qui rendraient possible la mise en place des deux mesures sanitaires attendues de tous. »

Rappelons qu'à La Réunion, une pétition demandant quarantaine et tests obligatoires pour tout passager arrivant dans notre pays, y compris de France. Elle a déjà réuni près de 13.000 signatures.

Edito

Le système de santé malade des politiques libérales

Dans son allocution télévisée, le Président de la République annonce que la capacité hospitalière n'est pas suffisamment importante pour faire face à la seconde vague du Covid. C'est pourquoi, la mesure de confinement a été appliquée en France afin d'éviter aux soignants de faire un tri dans les personnes à soigner. Le système de santé français s'appuie sur des structures multiples : ambulatoires pour les soins dits « de ville », sanitaires pour la prise en charge hospitalière et médico-sociales et sociales pour des publics dits « fragiles », âgés ou handicapés. Il repose sur la liberté de choix du patient et du résident : chaque patient est libre de choisir son médecin traitant, un spécialiste en accès direct, son établissement de santé, sa structure d'hébergement, ceci dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Mais alors, comment le système qui se dit le plus performant au monde se retrouve totalement bloqué en période de pandémie. Le germe du problème se trouve dans le plan hôpital 2007 avec la mise en place de la tarification à l'activité. Elle constitue un mode de financement qui vise à la mise en place d'un cadre unique de facturation et de paiement des activités hospitalières des établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés, quels que soient leur statut et leur spécialité, dans lequel l'allocation des ressources est fondée à la fois sur la nature et le volume de leurs activités. La logique de moyens qui prévalait jusque-là cède la place à une logique de résultats conforme à l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Ce mode de tarification favorise la loi de l'offre et de la demande. Elle ne peut permettre de maintenir des capacités nouvelles en cas de pandémie comme aujourd'hui.

Aujourd'hui les logiques libérales à l'œuvre dans

la santé ont démontré leur insuffisance. Mais au-delà de la logique financière, c'est le mode d'organisation qui est dangereux. Elle est centralisatrice à outrance. Les soins sont concentrés dans des centres dotés de nombreux lits laissant des territoires entiers sans offre hospitalière. Pour se faire l'argument du déficit a été utilisé à outrance même parfois de la dangerosité de certains centres car n'effectuant pas suffisamment d'acte. Aujourd'hui avec un maillage territorial d'il y a 20 ans la France aurait pu mettre en œuvre les capacités en réanimation qui sont nécessaires dans des délais très courts.

A La Réunion, la fédération de l'hospitalisation privé alerte depuis quelques jours sur les difficultés du système. L'offre hospitalière public est répartie en 3 pôles, Nord Est, Sud et ouest. Cette organisation crée de véritable zone blanche sur notre territoire. L'offre de soin est regroupée sur Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Benoît étant devenu l'annexe de Saint-Denis. De plus la démographie médicale va entraîner très vite la raréfaction de l'offre de santé de ville. Mais alors face à cela, nous attendons toujours l'aval de Paris qui a d'autres priorités à gérer. Il est temps que les Réunionnais se réapproprient leur offre de santé en privilégiant les centres de santé polyvalents de proximité dans chacun des bassins de vie du Péi, mailler à des pôles de soin critique.

« La santé est le trésor le plus précieux et le plus facile à perdre » Chauvot de Beauchêne

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

In pé va di : lé fasil di sa kan la fini !

Mézami, si i annye pa zot tro, mi yèmré parl azot in pé lo kovid. La pa pars mi konpran myé lé shoz ké désèrtin moun otorizé par zot mèm pou anparl sète afèr-la ; Mèm si moin noré in l'opinyon la dsi, moin na poin lokazyon di mon l'opinyon é pou moin sa lé konm in par(fé kont lo déguizman la vérité.

Kèl vérité o fète ? Mézami, si zot lé dakor avèk moin ni pé dir ni koné pa granshoz dsi lo l'ènmi invizib. Sèl zafèr ni koné, sé koman zafèr-la i éstrèss anou é koman li l'après malade tout bann popilasyon : nou maladé avèk sa ! An parlann maladé, néna i ansèrv sa pou fé viv dann la pèr in takon d'moun. Néna in pé i ansèrv sa sinploman pou ramass mantèr.

L'èrla, mi rogard in pé déyèr é mi mazine lo tan d'sida kan bann médsin téi i di anou sesi, téi di anou sela, téi di anou antansyon la bav inn, antansyon alé kabiné shé l'ot, boir pa dann mèm vèrre lé z'inn épi lé zot. Anfin tout in bann balivèrn désèrtin lété vré, épi d'ot lété pa vré ditou.. Sa i fé pans amoin osi lo tan chikoungounia, lo tan téi konfine pa, lo tan téi prosévèrbal pa, mé san prévni la maladi téi tonm dsi ou par l'intèrmédyèr in sinp piké d'moustik tigr.

Mé kan mi rofléshi, moin néna konm l'inprésyon bann maladi-la i trap pa késtyon baratin vré sansa fo nout mézavantir dann kovid 19. Mi di dann mon kèr kan sar fini-kansa mi koné pa - sré bien itil bann zistorien i fé zot roshèrch pou rakont tout la kouyonis bann moun otorizé la rakonté. Mi pé déza donn azot in titr pou zot roshèrch : i pé di par ébzant « Listoir in kouyonis téi apèl kovid. » Mé biensir, désèrtin va di : i pé koz konmsa zordi ! Lé fasil rakont sa kan la fini.

Justin